

FEDERATION NATIONALES DES PORTS ET DOCKS C.G.T
263 rue de Paris – Case n° 424 – 93514 MONTREUIL CEDEX
Tél. : 01.48.18.82.96 – Fax : 01.48.18.82.94
E-mail : contact@portsetdocks.org

Documentation Générale n°69
Circulaire Dockers n° 20
Circulaire GPMCCI n° 24

Montreuil,
le 02 octobre 2012

1^{ère} négociation salariale

- ▷ *AUCUNE PROPOSITION DE REVALORISATION DES SALAIRES*
- ▷ *POSITION INACCEPTABLE DE L'UNIM/L'UPF*

**La Fédération appelle les travailleurs
à un arrêt de travail de 24 heures
le 09 octobre 2012**

**Suppression des heures supplémentaires
à compter du 10 octobre 2012**

Camarades,

La Fédération a été reçue par les employeurs le lundi 1^{er} octobre pour engager la négociation salariale des grilles conventionnelles.

Les employeurs nous ont présenté les difficultés économiques que traversent les entreprises en cette période de crise mondiale où l'activité est en déclin.

Ils nous ont également expliqué que la CCN unifiée dont la pénibilité ont eu un impact fort et une augmentation considérable des coûts.

Les employeurs n'ont donc fait aucune proposition d'augmenter les salaires.

Ils sont allés jusqu'à nous demander une pause sur les salaires et remettre en cause les accords locaux qui permettent une application systématique de la revalorisation nationale.

La Fédération avait pourtant alerté les employeurs depuis juin et à plusieurs reprises pour qu'une véritable négociation s'engage.

La position des employeurs est **INACCEPTABLE**.

La Fédération a donc exprimé clairement sa position et son mandat :

- Nous ne sommes pas responsables de cette crise qui ne pourra pas se résoudre par l'austérité.
- Les difficultés d'activité et manque de trafic sont de leur responsabilité : ils n'ont pas respecté leurs engagements issus la loi du 04 juillet 2008 en termes de développement de l'activité portuaire et de création d'emploi
- Le coût de la CCN unifiée est la contrepartie d'une réforme que nous n'avons jamais voulue.
- Le coût de la pénibilité répare en partie une espérance de vie écourtée de 7 à 8 ans pour les travailleurs portuaires.
- Une pause salariale est inconcevable au regard de l'augmentation du coût de la vie que subisse les travailleurs au quotidien.
- La Fédération a proposé une revalorisation de **+ 3,5 % au 1^{er} janvier 2013** : *2 % au 1^{er} juillet 2012, +1,5 % de rattrapage pour 2011/2012.*

Camarades, la prochaine négociation est prévue le jeudi 25 octobre à 14 heures.

En attendant, nous devons encore une fois faire preuve de détermination d'unité, de solidarité et de respect des actions engagées : c'est notre réussite qui en découle.

La Fédération Nationale des Ports et Docks compte sur l'ensemble des travailleurs portuaires pour que l'arrêt de travail de 24 heures du 09 octobre et la suppression des heures supplémentaires à compter du 10 octobre démontrent notre capacité de mobilisation et soient une réussite pour obtenir satisfaction dans notre légitime revendication.

Tous unis, solidaires et combatifs
AU sein de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Recevez, Chers Camarades, notre salut fraternel et syndicaliste.

Le Secrétariat.